

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17483**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle aéronautique "option systèmes"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

en s'appuyant sur la culture aéronautique qui englobe les métiers de : l'avionique, des systèmes et de la structure, le titulaire du CAP aéronautique option "systèmes" aura à intervenir principalement sur la génération, la distribution et l'utilisation des différentes énergies embarquées (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique..) assurant les différentes fonctions de l'aéronef (cellule et moteur) et servicing.

Il exerce ses savoir-faire dans le secteur production (construction, maintenance, exploitation). Il exerce ses activités, en piste dans un hangar dans un atelier ou en laboratoire.

rigueur afin de tenir compte de la réglementation aéronautique et des règles de sécurités, de sûreté, d'hygiène qui y sont liées.

il peut être amené à communiquer et lire des documents en langue anglaise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de l'aéronautique : constructeurs, compagnies aériennes, ateliers de maintenance, sociétés d'assistance technique, sous-traitants, équipementiers, structures associatives (aéroclubs) services publics (Défense, protection civile..)

selon la taille de l'entreprise, il est amené à faire des interventions techniques sur un aéronefs ou partie d'aéronefs. Cet opérateur dispose d'une culture aéronautique et de connaissances pluritechnologiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2909 : Montage-assemblage mécanique

I1602 : Maintenance d'aéronefs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Utilisation de la documentation technique,
 - Préparation et réalisation d'une opération de montage et démontage,
 - Assistance en piste et réparation d'aéronefs,
 - Français et histoire-géographie-éducation civique,
 - Mathématiques et sciences physiques et chimiques,
-
- Education physique et sportive,
 - Langue vivante.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337- 1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 19 aout 2013

première session en 2016

(2015 pour les candidats mentionnées au 1b) de l'article D 333.7 du Code de l'éducation (candidats engagés en filière de baccalauréat professionnel)

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

[Légifrance](#) pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ce CAP possède trois options : avionique, systèmes, structure qui correspondent à des métiers différentes du secteur de l'aéronautique.

L'option "systèmes" vient en remplacement du CAP "électricien systèmes d'aéronefs - ESA- abrogé

Certification précédente : [Electricien systèmes d'aéronefs](#)